

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
vendredi 9 décembre 2011

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h.30. Au préalable, elle a précisé que ce premier Conseil d'École de l'année 2011/2012 a été programmé **exceptionnellement** plus tard que les recommandations officielles (2 semaines après les élections des représentants des parents d'élèves), pour des raisons de santé, et ce, en accord avec madame DANIEL, l'IEN.

Étaient présents :

- Mmes GUIMONNEAU, VINCELOT, MM BOULEY et RUAU, **enseignants**
- Mmes ROSSIGNOL et GILLES, **ATSEM**,
- Mmes BRILLANT, CONNAN, DELESTRE, DROU, LAILLER-LEROY et PORTRON, **parents élus**,
- MM LELIÈVRE, GLINCHE et GOUPIL, respectivement **maire et maire-adjoints**.

Étaient excusés:

- Madame DANIEL, **Inspectrice de l'Éducation Nationale**,
- le **RASED** de BONNÉTABLE,

Aucun DDEN n'étant affecté sur le secteur, il n'y a pas eu d'invitation pour ce membre de droit du Conseil d'École.

Après un tour de table de présentation de chaque participant, madame CASTILLON a rappelé les différents points de l'ordre du jour, puis les questions posées par les parents qui seront débattues au cours de la réunion. Ces questions sont les suivantes :

✧1✧ *Que faut-il penser des jouets en récréation ? (problèmes de vol, de dispute entre enfants)*

✧2✧ *Mon enfant est né en janvier 2009. Serait-il possible qu'il y ait une rentrée en cours d'année afin qu'elle puisse intégrer la classe de maternelle avant septembre prochain ?*

✧3✧ *Pourquoi les élèves doivent-ils apporter leur propre ballon pour jouer au foot à l'école ?*

✧4✧ *Pourquoi avoir modifié le déroulement des récréations ? Maternelles avec les primaires... Comment se passent les récréations ?*

✧5✧ *Serait-il possible de faire un rappel dans le règlement intérieur concernant les maladies contagieuses (que les enfants malades soient gardés chez eux afin de ne pas contaminer l'école entière) ?*

Madame VINCELOT a accepté d'être secrétaire de séance.

❶ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves et règles du fonctionnement du Conseil d'École

Les élections se sont déroulées le vendredi 14 octobre 2011.

159 électeurs étaient inscrits. C'est le même nombre que l'an passé.

107 ont voté, dont 96 par correspondance. Le taux de **participation** est donc de **67,30%**. Il est noté que c'est un pourcentage remarquable (le taux de participation moyen observé en France cette année est de 44,28%). Il a diminué par rapport à l'année dernière, mais reste très fort et au-dessus aussi de la moyenne sarthoise : 42,90%.

9 bulletins ont été déclarés nuls, cela signifie un taux de **suffrages exprimés** de **91,59%**. Une seule liste était proposée. Elle a donc été élue à 100% des suffrages exprimés et les 5 sièges ont été pourvus. Notons que, dans la Sarthe, les parents élus présentés en listes de candidats non constitués en association représentent 60,82% du total des sièges (en France :58,09%).

Les parents élus sont :

Mesdames Laëtitia BRILLANT, Sylvia CONNAN, Angélique DELESTRE, Stéphanie DROU, et Vanessa PORTRON pour les titulaires. Madame Alexandra LALLIER-LEROY est suppléante.

C'est madame Laëtitia BRILLANT qui sera l'interlocutrice des parents élus auprès de la direction de l'école.

Madame CASTILLON rappelle que le Conseil d'École est une institution prévue par la loi et dont la mission principale est de permettre, au minimum une fois par trimestre, des rencontres et un espace de dialogue entre tous les principaux partenaires de l'école : enseignants, parents des élèves et élus de la commune. Tout ce qui concerne la vie de l'école peut y être abordé. Toutefois, il est précisé que ni l'organisation et les pratiques pédagogiques de l'équipe enseignante, ni les situations particulières d'élèves, ni les activités de la cantine scolaire n'entrent dans son domaine de compétences.

Les voix pouvant s'exprimer lors de votes du Conseil d'École de l'école René LANGLAIS de SILLE LE PHILIPPE, en 2011/2012, sont ainsi réparties : 1 pour M. le Maire, 1 pour un adjoint au maire, 5 pour les parents d'élèves élus, 5 pour les enseignants exerçant dans l'école, 1 pour la directrice, 1 pour le RASED, 1 pour l'Inspectrice et 1 pour le ou la DDEN. Cela n'empêche pas de consulter l'avis des autres participants invités (parents suppléants, autres membres de la communauté éducative,...).

Il a été convenu que les votes se feraient à main levée.

Il a été aussi convenu que les questions formulées par les parents seront communiquées à la directrice de l'école, au plus tard, une semaine avant chaque Conseil.

Les dates des prochains Conseils d'École ont été arrêtées :

☞ le **mardi 27 mars 2012, à 18h30**, pour celui du deuxième trimestre,

☞ le **mardi 12 juin 2012, à 18h30**, pour celui du troisième trimestre.

🕒 **Rentrée 2011** : effectifs, organisation de l'école, intégrations,...

L'école accueille **114 élèves**, venant de 80 familles, sans aucun « Tout Petit » (enfant n'ayant pas atteint 3 ans avant le 31 décembre 2011 inclus).

À ce sujet, pour répondre à la question ✨ des parents, et comme l'indiquent les textes officiels, il revient à l'équipe éducative de décider de l'accueil de ces « Tout Petits » à l'école. L'équipe enseignante rappelle que ni les effectifs, ni l'organisation des classes ne permettent cet accueil à SILLÉ LE PHILIPPE. De plus, l'observation de l'expérience de cet accueil réalisé en 2008/2009 n'a pas conclu à un bienfait particulier pour les enfants concernés. La commune n'est pas dans un environnement classé en ZEP ni en zone défavorisée et c'est surtout dans ces contextes sociaux particuliers que la scolarisation des « Tout Petits » peut être reconnue **bénéfique pour les enfants**.

Les élèves sont répartis en 5 classes, comme suit :

- 24 élèves confiés à madame Patricia VINCELOT : 12 PS et 12 MS
- 23 élèves confiés à madame Sonia GUIMONNEAU : 17 GS et 6 CE1
- 22 élèves confiés à madame Marie-Cécile CASTILLON : que des CP, tous les jours sauf le mardi où ils sont pris en charge par madame Aurélie HAVARD
- 20 élèves confiés à monsieur Laurent BOULEY : 14 CE2 et 6 CE1
- 25 élèves confiés à monsieur Fabien RUAU : 13 CM1 et 12 CM2

Trois autres adultes travaillent à l'école :

- ☞ madame Sylvie GILLES, ATSEM affectée à la classe des PS et MS,
- ☞ madame Armelle ROSSIGNOL, Adjoint Territorial d'Animation affectée à la classe des GS et CE1.
- ☞ madame Stéphanie MARTINOT, embauchée sous Contrat Unique d'Insertion par l'Éducation Nationale jusqu'au 30 juin 2012, qui a été affectée sur le double poste AVS/EVS de l'école une semaine seulement avant les vacances de Toussaint. Heureusement, elle s'est rapidement et fort bien adaptée aux 2 postes ! Elle travaille 20 heures par semaine à l'école : 12 heures en tant qu'aide à l'intégration d'un enfant et 8 heures aux tâches administratives. Ce sont 2 travaux très différents qui lui demandent une adaptation permanente et elle ne connaît aucun « temps mort » ! L'idéal serait qu'elle ait 4 heures de travail en plus pour les tâches administratives. L'aide administrative de l'école est passée de 20 heures à 8 heures en un été ! Ce type de poste est devenu indispensable au bon fonctionnement de l'école : 12 heures pour une école comme la nôtre serait un bon compromis.

Les effectifs de l'école sont restés stables par rapport à l'an dernier (113 élèves en septembre 2010 et 117 en juin 2011). Il y a eu 18 départs (17 CM2 et 1 CE1) pour 15 arrivées (12 PS et 3 CP).

Les prévisions existant à ce jour pour septembre 2012 semblent établir un départ de 12 CM2 pour une arrivée de 15 PS et aucun déménagement n'est annoncé.

Il n'y a plus d'intervenant extérieur pour l'**Anglais** désormais.

Les élèves du CP ont $\frac{3}{4}$ d'heure d'anglais assuré le mardi par Madame HAVARD. Les CE1 ont $\frac{3}{4}$ d'heure d'anglais assuré chaque jour par leur maître ou maîtresse et ils se retrouvent ensemble chaque mardi pour les $\frac{3}{4}$ d'heure complémentaires avec Madame HAVARD qui possède l'habilitation pour enseigner cette langue.

Les élèves du cycle 3 ont leur heure et demie, assurée grâce aux échanges de services, par M. BOULEY, seul enseignant titulaire de l'école possédant l'habilitation pour enseigner l'Anglais.

Madame VINCELOT assure $\frac{3}{4}$ d'heure quotidiens de décroissements répartis entre deux classes du cycle 2 et les CM1/CM2.

Les CE1 se retrouvent ainsi chaque jour tous ensemble pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, pendant la sieste des enfants du cycle 1.

Il n'y a pas d'intervenants extérieurs sur l'école pour d'autres disciplines.

🗳️ **Vote du Règlement Intérieur de l'école**

Un Règlement-Type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Sarthe, arrêté par l'Inspecteur d'Académie, établi le 17 mars 2009 et publié le 26 mars 2009 existe désormais. Il reprend tous les textes de la législation en vigueur.

Le Règlement Intérieur de l'école étant le document qui donne le cadre juridique de l'activité scolaire et qui fixe les relations entre les parents et l'école, Madame CASTILLON suggère que, comme les années précédentes, le document qui doit être voté lors de ce Conseil d'École ne reprenne que les spécificités du fonctionnement de l'école René LANGLAIS de SILLE LE PHILIPPE.

Les questions ✨1 ✨, ✨4 ✨ et ✨5 ✨ posées par les parents et qui se rapportent à ce point de l'ordre du jour suscitent un débat au sein du Conseil d'École. Après discussion, il en ressort que :

🗨️ Question ✨1 ✨ :

L'équipe enseignante rappelle qu'elle n'interdira pas aux élèves d'emporter des jouets à l'école, pour les occuper pendant les récréations. Cela a toujours existé (billes, osselets, cartes « Pokémon », élastiques, etc.). Partager son jeu avec les copains est un vrai vecteur de socialisation. Bien sûr, les jouets sont sous la responsabilité des enfants et de leur famille. L'équipe enseignante contrôle leur utilisation et n'autorise pas les échanges. Par exemple, avec les toupies, on observe que les petits y jouent avec les grands, qu'ils semblent fascinés à les voir tourner et que les idées de bagarre sont alors complètement oubliées.

Il a été cependant observé quelques « dérapages » de parents interpellant des enfants dans l'enceinte de l'école, au sujet de ces jouets. En cas de litiges à l'école, la communauté éducative **-et strictement elle-** a pour rôle de les régler. Madame CASTILLON propose de rappeler ce cadre d'utilisation des jouets « de la maison » à l'école dans le Règlement Intérieur.

☞ Question ☆4 ☆ :

Les horaires des récréations seront notés désormais dans le Règlement Intérieur. Le matin, les élèves de maternelle sortent les premiers et l'après-midi rentrent les derniers. Ils ont ainsi chaque jour $\frac{1}{4}$ heure où ils se retrouvent sans les grands. Cette organisation semble la meilleure.

☞ Question ☆5 ☆ :

Il est inenvisageable de noter dans le Règlement Intérieur que les familles gardent leur enfant « au chaud » quand il est malade. Cela relève de leur responsabilité. Bien entendu, en cas de fièvre ou de mal-être observé chez un élève venu à l'école, la famille est prévenue.

Suite à ces échanges de points de vue, le Règlement Intérieur est enrichi et le Conseil d'École adopte à l'unanimité le document qui figure en annexe 1 de ce Procès Verbal et qui sera, le plus rapidement possible, diffusé aux familles pour signature.

④ **Bilan des comptes de la coopérative scolaire 2010/2011 et du financement 2011 de la Mairie**

Pour que l'école fonctionne, 2 types de financement existent :

- La **commune**, pour la part la plus importante, car elle finance tout l'immobilier, les investissements (informatiques en particulier) et toutes les fournitures nécessaires à l'enseignement : livres, cahiers, etc.
- La **coopérative scolaire** qui est financée par les cotisations des parents, par un don de l'Amicale des parents d'élèves, par une subvention municipale (calculée essentiellement pour couvrir les frais des transports) et par le bénéfice de la vente des photos de classe. Elle permet de financer tous les « extras » de l'école : les abonnements, les voyages et sorties scolaires, les petits bricolages ponctuels, la cuisine, etc.

Madame CASTILLON commente les documents de synthèse donnés à chaque participant (disponibles pour consultation à l'école).

- Elle rappelle que les **comptes de la coopérative scolaire** sont supervisés par le commissaire aux comptes de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Dans les documents présentés, les 3 lignes « noires » viennent du compte l'association « Espérance Sportive », dont l'activité essentielle est de permettre aux enfants de l'école de participer aux activités de l'USEP (rencontres de Hand, de cross,...). L'existence d'une

telle association est recommandée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, car la coopérative scolaire ne peut pas, statutairement, adhérer à l'USEP.

On constate que très peu de livres de « bibliothèque » ont été achetés cette année (77,17€) et que le fait d'être assuré par l'intermédiaire de l'OCCE a diminué le coût de l'assurance.

➤ Madame CASTILLON informe que le budget accordé par la Mairie pour l'école est d'environ 47€ par élève par année civile, hors investissements. D'après une enquête parue dans la Presse spécialisée, la commune de SILLÉ Le PHILIPPE se situe dans la moyenne nationale (qui est de 47,10€. Ce chiffre cache toutefois des disparités importantes). Chaque classe a son budget à respecter. L'équipe a mis en place un budget collectif pour le matériel d'Arts Plastiques et pour celui d'EPS. Pour le fonctionnement administratif (photocopieuse et imprimantes), le budget est aussi centralisé.

Les dépenses prises en charge par la Mairie en 2011 ont été de 5119,66€ pour un budget de 5400€. Aucune classe n'ayant utilisé totalement son budget, l'équipe enseignante a décidé d'utiliser l'ensemble de ces reliquats pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, outil devenu indispensable dans les écoles et dont l'école René LANGLAIS était dépourvue. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune obligation à utiliser en totalité le budget accordé ! L'équipe enseignante répond qu'elle est prête à argumenter chacune des factures engagées pour le fonctionnement de l'école et redit que chacune des dépenses engagées est réfléchie en fonction des objectifs pédagogiques et du service rendu aux élèves.

Madame CASTILLON rappelle qu'elle est disponible pour répondre à toute question relative aux tableaux de présentation de ces comptes, suite à leur relecture plus approfondie par exemple.

⑤ Les projets en cours

☞ L'installation des 8 ordinateurs offerts à l'école en juin 2011

Avant de demander aux membres du Conseil d'École de se déplacer pour visualiser concrètement l'installation réalisée, madame CASTILLON expose brièvement la situation de ce projet.

L'école a sollicité depuis le mois de juin l'appui des 2 pôles de compétences (*) dans ce domaine : ① la Mairie, pour tout ce qui est installation de matériel et aménagements de la salle dédiée à ce projet (salle de l'accueil périscolaire) et ② l'Inspection Académique pour tout l'aspect systèmes d'exploitation et logiciels, l'idée étant que tout soit opérationnel pour le retour des vacances de la Toussaint...

(*) Cet équipement est demandé à la Mairie par l'équipe enseignante depuis la publication des derniers programmes afin de pouvoir les appliquer auprès des élèves (cf compétence 4 du deuxième palier du socle commun : *la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*). La Mairie a toujours répondu -et c'est un « discours » que l'équipe enseignante comprend- que l'État n'accompagnait pas ses programmes des moyens pour les mettre en place et que les collectivités territoriales, n'ayant jamais été consultées, ne peuvent pas engager ce type de dépenses, lourdes pour la commune, « au pied levé ».

La Mairie a tenu ses engagements et au nom de l'équipe, madame CASTILLON la remercie vivement, car des travaux « de fond » ont été réalisés (installation de barres d'alimentation électrique, déplacement d'un lavabo, achat et installation de tables...). L'Inspection Académique a examiné les machines et donné un CD d'installation d'un système et de logiciels, après l'avoir testé sur un des ordinateurs. Dans l'équipe, seul M. RUAU a les compétences pour prendre le relai, sauf qu'il n'a **eu aucun temps de dégagé pour cela**... Il est déjà venu plusieurs fois à l'école, sur ses temps libres, pour faire les installations, mais il n'a pas fini ! De plus, le CD donné par l'Inspection ne convient pas à tous les ordinateurs donnés. M. RUAU a donc téléchargé des systèmes et des logiciels adaptés à l'installation. Cela a forcément pris du temps ! De plus, 2 disques durs ne fonctionnaient pas. À ce sujet, M. le Maire indique qu'il pourra se procurer 2 disques durs pour remplacer les défectueux.

Même si l'installation qui va fonctionner sur l'école n'est pas idéale (l'idéal recommandé par les services du Ministère de l'Éducation Nationale étant une classe mobile, avec des ordinateurs portables), elle va ouvrir de nouveaux champs d'apprentissages et surtout de nouvelles méthodes pédagogiques à l'équipe enseignante !

☞ Piscine

Tous les élèves de la G.S. au CM2 participent à l'activité, qui se déroulera à la piscine SITELLIA de Montfort le Gesnois. Les transports sont financés par la communauté de communes.

Les CP avec les CM1/CM2 ont commencé leur cycle de 10 séances ce 9 décembre et le termineront à la mi mars. C'est le vendredi en fin d'après-midi.

Les GS avec les CE1/CE2 poursuivront de la mi-mars à la mi-juin chaque jeudi en fin de matinée. Pour cet horaire, des arrangements d'organisation devront être trouvés avec la cantine.

L'équipe enseignante remercie une fois encore les parents qui ont accepté de se faire agréer. En effet, sans eux, compte tenu des conditions de sécurité exigées, l'activité ne serait pas possible !

☞ École et Cinéma :

Tous les élèves du cycle 2 au cycle 3 (de la GS au CM2) participent à cette activité, organisée dans un cadre départemental. 3 films seront projetés (1 film par trimestre, différent pour chaque cycle) à la salle Mélusine de BONNETABLE.

Au premier trimestre, les films étaient : *Courts Métrages* (C2) et *Jason et la toison d'or* (C3)

☞ Cross Ouest-France:

Les 39 élèves du cycle 3 y participeront. Il se déroulera, hors temps scolaire au début du mois de janvier 2012, sous l'encadrement de l'USEP.

☞ Prévention Routière et Premiers Secours :

(prévus par les programmes et faisant l'objet d'une attestation dans le Livret de Compétences du palier 2)
La classe de CM1/CM2 se formera aux Premiers Secours avec l'aide de la *Croix Blanche* ou *Rouge*.

☞ Participation au festival ARTEC de la FERTÉ-BERNARD

Celle des classes de maternelle est prévue. S'y joindra peut-être la classe du CP.

D'autres projets pédagogiques, enrichis d'une « sortie » sont prévus pour la fin de l'année, mais ils ne sont pas encore arrêtés.

⑥ Questions diverses

- À la question ✨3 ✨ posée par les parents, les enseignants répondent qu'il **n'a jamais été demandé** aux enfants d'apporter leur propre ballon de foot pour les récréations.
- À une question sur l'école le mercredi matin, il est répondu que rien n'est encore décidé, même si le groupe national de réflexion sur les rythmes scolaires a rendu son rapport en juin. Si cela se fait, ce ne sera probablement que pour la rentrée 2013.
- Monsieur GLINCHE annonce que, suite aux coupures de courant observées en novembre dans les classes et qui sont provoquées par la mise en route de la chaudière de l'école, l'électricien doit résoudre le problème pendant les vacances. L'important était d'en identifier la cause !
- Madame CONNAN, au nom de l'Amicale des parents d'élèves, annonce les dates suivantes :

CARNAVAL : samedi **31 mars 2012**,

KERMESSE : samedi **30 juin 2012**.

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 20 heures 30.

La directrice :
M-C CASTILLON

La secrétaire de séance:
P VINCELOT

À ajouter :

(points évoqués au cours de la réunion mais qui sont hors du champ de compétences du Conseil d'École)

- ① L'accueil périscolaire est « saturé » et de nombreux abus sont observés. Une rencontre entre M. le Maire et les responsables de l'accueil va être organisée très rapidement.
- ① L'Amicale des parents d'élèves a accueilli pour son Assemblée Générale les 21 novembre 3 parents et 2 Conseillers Municipaux. 2 nouveaux parents entrent au bureau. La kermesse 2011 a généré 1900€ de bénéfice, dont presque 80% ont été reversés à la coopérative scolaire.